



SEANCE DU 26 FÉVRIER 2020

Date d'envoi de la convocation : 20 Février 2020

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 179

Nombre de votants : 191

(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Odile LEFAIX-VERON

L'an deux mille dix-neuf, le **Mercredi 26 Février**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, MOUCHEL Hubert suppléant de AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECZY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, FAFIN Alain suppléant de BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, VIVIER Sylvain suppléant de DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (à partir de 18h30), FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (jusqu'à 21h37), FONTAINE Hervé, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOMERIEL Patrice, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René (à partir de 18h30), HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 18h25), Bernard GIROUX suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (à partir de 18H25), LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 20h54), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-

Pierre, LEONARD Christine (à partir de 19H40), LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, , LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MARGUERIE Jacques (à partir de 18h20), MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 20H), ROUSVOAL Camille, SARCHET Jean-Baptiste, DUVAL Pierre suppléant de SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (à partir de 18H35 et jusqu'à 20h55), DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BELHOMME Jérôme à Jacques HAMELIN, DELAUNAY Sylvie à Jean-Marie LINCHENEAU, DUFOUR Luc à GOMERIEL Patrice, GOLSE Anne-Marie à Jacques COQUELIN, GOSSELIN Bernard à Guy LCHEVALIER, GOUREMAN Paul à Jean-Michel MAGUE, LEBRUMAN Pascal à Jean-Marie MOUCHEL, LEFRANC Bertrand à Philippe BAUDIN, MARIVAUX Isabelle à Martine GRUNEWALD, POUTAS Louis à Hubert VIGNET, ROUXEL André à Gilbert LEPOITTEVIN, TIFFREAU Danièle à Hervé FEUILLY, LAUNOY Claudie à Annick GODEFROY à partir de 21h, ROUSSEL Pascal à ROUSVOAL Camille à partir de 20 h.

Excusés :

BASTIAN Frédéric, BROQUET Patrick, BURNOUF Hervé, CAUVIN Bernard, DELESTRE Richard, DIGARD Antoine, FALAIZE Marie-Hélène, GODAN Dominique, GOSSELIN Albert, GUERARD Jacqueline, HOULLEGATTE Jean-Michel, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LALOË Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LECOQ Jacques, LEVAST Jean-Claude, MAIGNAN Martial, MATELOT Jean-Louis, MESNIL Pierre, PEYPE Gaëlle, POIDEVIN Hugo, REBOURS Sébastien, REVERT Sandrine, ROUSSEAU Roger, THEVENY Marianne, TISON Franck, LERENDU Patrick, LOUISET Michel.

Délibération n° DEL2020_001

OBJET : Rapport d'activité 2019 du conseil de développement du Cotentin

Exposé

Le conseil de développement du Cotentin est aujourd'hui en place depuis maintenant plus de deux ans. Composé de femmes et d'hommes volontaires venant d'horizons divers, il remplit une mission consultative auprès des élus de l'agglomération pour rendre des avis sur les sujets dont il est saisi.

Le conseil de développement a également un rôle prospectif pour le territoire du Cotentin. Ainsi, des groupes de réflexion ont été mis en place en 2019 pour travailler sur les leviers de notre attractivité : la mer, le tourisme durable ou encore la culture. Sur ces sujets, le conseil de développement rendra une contribution en 2020.

La volonté des membres de cette assemblée participative est d'être utiles pour le territoire en apportant un point de vue et une réflexion en complément des expertises techniques et politiques de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Conformément à l'article 88 de la loi NOTRe, le conseil de développement est tenu de transmettre un rapport d'activité annuel au conseil communautaire. C'est dans ce cadre que nous vous soumettons le rapport d'activité 2019.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Inter-Commission Promotion et Attractivité et Développement des territoires,

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2019 du conseil de développement.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 03/03/2020

SELO

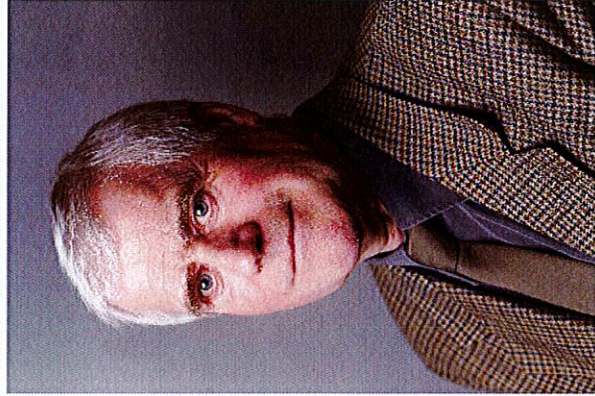
ID : 050-200067205-20200306-DEL2020_001-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Conseil de Développement du Cotentin

EDITO



Le président,

Jean-Yves Desquesnes

« A l'automne 2017, vous avez décidé de doter le Cotentin d'un Conseil de Développement. Vous m'avez chargé, en ma qualité de président, de le mettre en place et de le faire fonctionner. Aujourd'hui, c'est chose faite !

Le territoire du Cotentin est maintenant muni d'un bel outil de démocratie participative, composé de femmes et d'hommes venant d'horizons divers, avec de belles compétences, aussi variées soient-elles.

Depuis deux ans, nos groupes de travail ont œuvré, à rendre un avis sur le projet de territoire et le plan de déplacements, dont nous avons été saisis.

Parallèlement à ces saisines, nous avons voulu approfondir notre connaissance de la nouvelle échelle « Cotentin », en organisant des ateliers thématiques où nous avons fait intervenir des experts. Nous avions besoin, en effet, de nous familiariser avec le territoire, de le connaître en profondeur, d'être à l'écoute de ses habitants.

Cette phase d'appropriation terminée, ce conseil doit, selon moi, s'engager dans une démarche prospective : « que doit-on mettre en œuvre pour mieux vivre en Cotentin demain ? ». C'est bien pour cela que nous nous engageons en 2020 dans la continuité de cette année productive, avec la poursuite du travail sur l'auto-saisine, consacrée à l'identité du Cotentin, et sur la saisine dédiée au PCAET. Une nouvelle année, de nouveaux projets ...

Voilà beaucoup de travail en perspective ! »



Le Conseil de développement du Cotentin, instance de démocratie participative créée en 2017 pour accompagner le développement de la communauté d'agglomération du Cotentin, termine sa deuxième année d'existence.

L'année 2019 aura été marquée par :

- La création d'un 4^e collège « citoyens »;
- L'auto-saisine sur l'identité et l'attractivité du Cotentin;
- Les saisines de l'agglomération sur le Plan de Déplacements du Cotentin (PDC) et sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

2019

Une année productive

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT AUJOURD'HUI

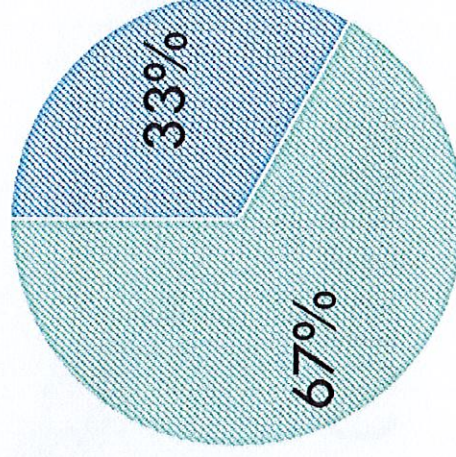
Les membres

Le Conseil de développement est composé de citoyens bénévoles impliqués dans l'intérêt général du territoire.

Organisé autour de 85 structures et 30 personnes issues de la société civile, le conseil de développement du Cotentin comprend, au 1^{er} janvier 2020, 196 membres repartis au sein de 4 collèges.

La parité

Femmes Hommes



COMPOSITION : LES QUATRE COLLÈGES

Acteurs économiques et
organismes socio-
professionnels



Collège 1

28% de femmes

Organismes
publics et
assimilés



Collège 2

28,5% de femmes

50% de femmes



Collège 4

Société
Civile

CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT DU
COTENTIN



Collège 3

36% de femmes

Vie Associative

LE FONCTIONNEMENT



Un président et un vice président

Jean-Yves Desquesnes

Matthieu Giovannone



Un bureau

Composé de 16 membres



Une assemblée plénière

Composée de 196 membres



Des groupes de travail

5 groupes thématiques en 2019

COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT AU

31/12/2019 :

Jean-Yves DESQUENES
Matthieu GIOVANNONE

David HOUIVET

Guy CAPIEMONT

Jean-François GOLSE

Hubert GAILLARD

Jean-Denis MESLIN

Bertrand MARSSET

Olivier LONGUEVAL

Estelle HAMEL

Jocelyne ROUBERTIE

Jean-Paul FOURMONT

Pierre DUCLOS

Albert THISSEN

Pierre-Emmanuel LEONARD

Valentine LE VELLY

LE CODEV EN CHIFFRES

- 3 réunions plénières
- 1 réunion plénière reportée en raison du mouvement social de fin d'année
- 6 réunions du bureau
- 2 saisines officielles
- 1 auto-saisine
- 5 groupes de travail thématiques
- 9 réunions des groupes de travail

Une assemblée plénière réunit tous les membres du CODEV pour le vote des avis et les prises de décisions importantes. Les travaux pour répondre aux saisines de l'exécutif ou pour les auto-saisines du CODEV sont conduits dans le cadre de groupes de travail.

Au cours de l'année 2019, l'assemblée plénière s'est réunie à 3 reprises et le bureau 6 fois.

Des échanges réguliers ont eu lieu entre le conseil de développement et l'agglomération du Cotentin avec la présence du Président et de la vice-présidente en charge des relations avec le conseil de développement à l'occasion de la tenue d'assemblées plénières et de certains bureaux.



LES TRAVAUX DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



SÉANCE PLÉNIÈRE DU 6 MARS 2019 :

Lors de cette première séance plénière de l'année, **75 représentants** des différents collèges du conseil ont répondu présents.

Cette réunion a été l'occasion d'installer le **4e collège au sein de l'assemblée plénière**, qui intègre 33 nouveaux membres de la société civile.

Par la suite, Mme Evelyne DUEZ a présenté l'état d'avancement de la révision du SCoT, puis le cabinet Oviv !, a animé des groupes chargés de travailler sur le Cotentin et son image.

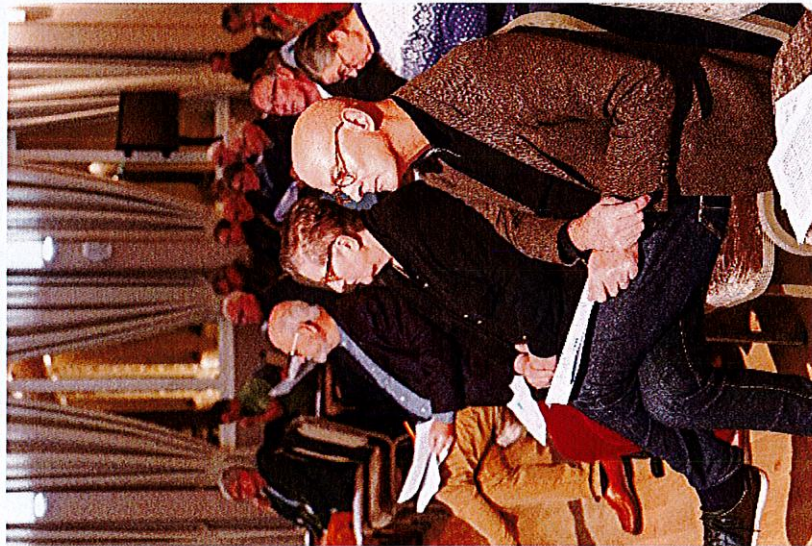
A l'issue de ces premiers échanges, 5 thèmes sont ressortis comme leviers de développement de l'attractivité du Cotentin :

- La culture ;
- Les transports ;
- L'environnement ;
- L'authenticité ;
- La mer.

Suite au bureau du 13 mars, la décision a été prise de proposer 3 thèmes de travail avec toujours pour optique de travailler sur le Cotentin et son attractivité :

- Vivre en Cotentin : valorisation du territoire ;
- Les équipements (culturels, sportifs, commerciaux ...);
- La Mer : valorisation de l'image du Cotentin par la thématique de la mer.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 24 AVRIL 2019



Le conseil de développement s'est réuni sur plusieurs sujets ; tout d'abord pour valider le nouveau bureau, qui désormais se compose de 16 membres.

Puis, le conseil de développement s'est penché sur les saisines de la Communauté d'agglomération : le Plan climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Plan de Déplacement du Cotentin (PDC).

M. LEFEVRE, Vice-Président délégué aux transports, et M. MABIRE, Vice-Président délégué à l'environnement, ont présenté les diagnostics pour chaque démarche.

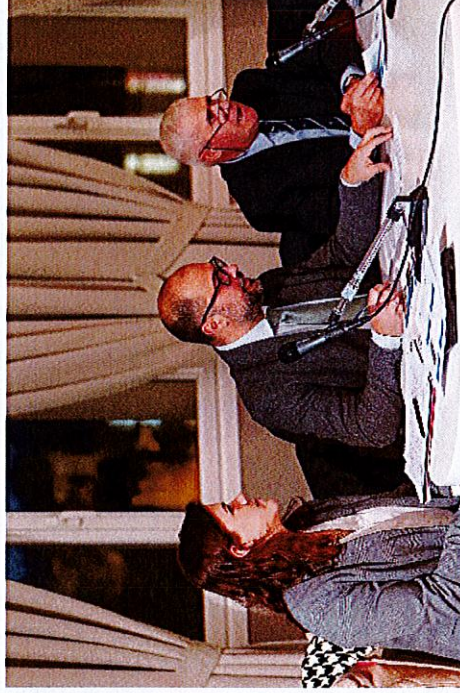
A partir de ces présentations, les membres ont été invités à s'inscrire dans des groupes thématiques pour travailler sur les priorités établies et rendre un avis.

Cette séance plénière a également été l'occasion de valider le financement FEDER pour la démolition de l'ancien hôtel Mercure à Cherbourg. En effet, le conseil de développement sert d'instance de validation locale des projets relevant des ITI (Investissements Territoriaux Intégrés).

Pour approfondir le sujet relatif à l'ancien hôtel Mercure, Mme TALVAT, de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, est venue expliquer les démarches engagées par la ville pour le futur aménagement du quai Lawton Collins.

Le Conseil de développement a exprimé le souhait d'être associé à la réflexion autour de l'aménagement de cette zone.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 7 NOVEMBRE 2019



Cette séance plénière a regroupé moins de membres qu'habituellement, 53 ont répondu présents.

L'ordre du jour principal de cette réunion concernait la proposition de l'avis du Conseil de développement sur le Plan de déplacements du Cotentin.

Pour cela, le rapporteur du groupe thématique, M. DUCLOS a présenté les propositions du groupe, puis M. DESQUESNES a exposé les conclusions proposées.

Le Conseil a voté à l'unanimité un avis favorable, avec quelques réserves et prérequis de réussite du Plan.

Dans la continuité du travail sur l'attractivité du Cotentin initié lors de la précédente réunion plénière et par les groupes thématiques, il a été demandé au directeur de l'Office de Tourisme du Cotentin, M. HENRY, de restituer les résultats d'une enquête sur l'image du Cotentin.

Enfin, la séance s'est terminée sur une présentation du projet de loi « Engagement et Proximité » qui visait, dans ses premières versions, à rendre facultatif les conseils de développement.

De nombreuses réactions s'en sont suivies, et les membres se sont accordés sur le fait de demander à l'agglomération le vote d'une motion de soutien.



Le PDC :

Le groupe de 25 personnes a été très productif, lors des 2 groupes de travail thématiques organisés pour préparer l'avis du Conseil de développement.

Un premier travail a tout d'abord été réalisé sur les orientations du plan, puis dans un deuxième temps, sur la cohérence du plan d'actions proposé.

Les membres du groupe de travail ont été très actifs, et ils ont fourni un travail de qualité, qui a permis de transmettre un avis argumenté aux élus de l'agglomération en novembre 2019.

Le PCAET :

Le groupe ne s'est pas réuni en 2019, en raison de facteurs externes au Conseil de développement.

Les élus de l'agglomération ont en effet souhaité retravailler les orientations proposées par le cabinet d'étude qui accompagne le territoire pour l'élaboration de ce plan.

Les travaux ont repris au début de l'année 2020. Les 28 personnes inscrites sont motivées à travailler sur ce sujet.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Les saisines officielles



LES GROUPES DE TRAVAIL

L'auto-saisine

De l'auto-saisine globale sur **l'identité et l'attractivité du Cotentin**, après des ateliers au début du mois de mai, le bureau a conclu qu'il serait plus cohérent et efficace de diviser cette auto-saisine en trois thèmes :

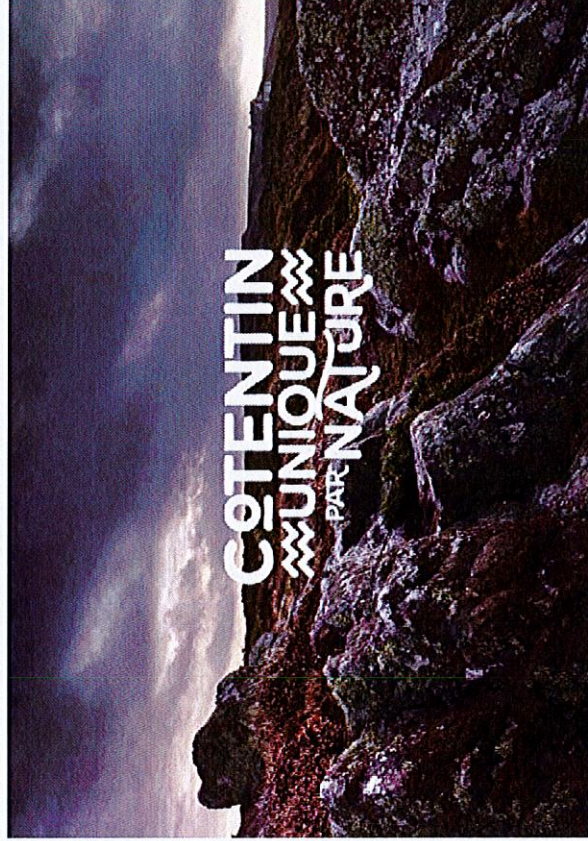
- **La Mer** : Comment valoriser et renforcer l'attractivité et l'image du Cotentin via la thématique de la Mer et de toutes ses facettes : culture, économie, nautisme, port, plan croissance bleue... ?

- **Les Equipements** : Quelle irrigation du Cotentin par les équipements ? Comment jouer par ce biais sur l'attractivité du territoire et le désenclavement ? Quels équipements sont nécessaires au rayonnement externe mais aussi interne ? Comment dépasser le clivage Est-Ouest ? Quelles échelles de territoire privilégiées (Bassins de vie ? Pôles de proximité ?...)

- **Vivre en Cotentin** : Comment valoriser le territoire, ses atouts (qualité de vie, produits du terroir, authenticité) ? Réflexions centrées sur l'habitant et le bien être dans le Cotentin afin de renforcer l'attractivité et jouer sur l'image du territoire.

LA MER

Ateliers le 2/04/2019 et le 28/11/2019



Deux ateliers se sont tenus : le premier pour mieux délimiter le sujet à traiter. « La Mer » est un thème vaste, qu'il convenait de préciser.

Les membres se sont donc concentrés sur : Quel modèle de tourisme responsable inventer pour le Cotentin ? (En adéquation avec la marque « Cotentin Unique par Nature » de l'office de tourisme); et quels principes d'aménagements pour l'accès aux plages et aux sites touristiques littoraux.

Le second atelier nous a permis de montrer, grâce à l'intervention du Conservatoire du littoral, qu'il fallait intégrer 3 critères au tourisme responsable :

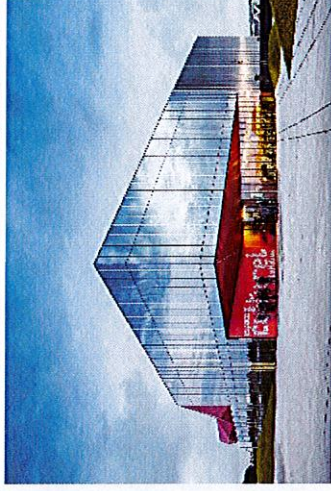
- **L'aménagement** responsable des sites patrimoniaux ;
- **La sensibilisation et l'éducation** au respect de l'environnement (avec un focus sur les spécificités du Cotentin) ;
- **Une labellisation pour un slowtourism** (ou « tourisme doux »), un tourisme plus responsable en évitant le tourisme de masse et en prenant le temps de voir ce que le territoire a à offrir).

LES ÉQUIPEMENTS

Le groupe est nombreux, puisque 22 personnes se sont inscrites.

Pour autant, le groupe ne s'est pas réuni en 2019, l'agglomération souhaitant lancer une étude de caractérisation des besoins en matières d'équipements culturels et sportifs.

Ainsi, nous attendons le lancement de cette étude, en janvier 2020, pour associer le groupes à ces travaux.



VIVRE EN COTENTIN

Ateliers le 01/04/2019, le 24/06/2019 et le 12/12/2019



Ce groupe a choisi d'axer sa réflexion sur l'accessibilité à la culture et aux loisirs dans le Cotentin.

Pour commencer ce travail, les membres ont décidé d'auditionner un certain nombre d'acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

Un recensement des équipements culturels du cotentin a également été effectué.

Les réponses que nous tentons d'apporter sont : comment améliorer l'accessibilité à la culture et aux loisirs dans le Cotentin ? Quelles sont les bonnes pratiques à adopter pour que l'échelle Cotentin ait du sens aussi en matière de culture ?

Le travail continuera sur 2020.



LES PERSPECTIVES DE TRAVAIL

2020

- Continuer le travail avec les groupes PCAET, Mer, Equipements et Vivre en Cotentin ;
- Rendre un avis aux élus de l'agglomération sur le PCAET ;
- Faire des propositions concrètes sur la question de l'attractivité.
- Saisine de l'agglomération sur le PLH (Plan Local de l'Habitat) ;
- Création d'un logo pour le Conseil de développement du Cotentin ;
- Renouvellement des membres.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le

SLC

ID : 050-200067205-20200306-DEL2020_001-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

8 rue des Vindits, 50130 Cherbourg-en-Cotentin

02.50.79.17.74

guillaumebenoist@lecontentin.fr

lecontentin.fr